

République française - Département de la Gironde



Extrait du registre des délibérations Conseil municipal du 14 avril 2025

Le 14 avril 2025 à 18h, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en Mairie, sous la présidence de
Jean-Jacques Puyobrau, Maire de Floirac

Délibération n° 2025-21 : Budget principal – Affectation du résultat de fonctionnement au titre de l'exercice 2024

Rapporteur : Alexandre BOURIGAULT

Date de convocation du Conseil municipal : 8 avril 2025

Nombre de conseillers en exercice : 33

Présents : 27

Jean-Jacques PUYOBRAU - Alexandre BOURIGAULT - Nathalie LACUEY - Jean Claude GALAN
Andrée COLLIN - Pascal CAVALIERE - Martine CHEVAUCHERIE - Didier IGLESIAS
Régis DESCLAUX DE L'ESCAR - Hervé DROILLARD - Nadine GRENOUILLEAU - Nicole BONNAL
Christophe BAGILET - Céline PROUHET - Vincent BUNEL - Olivier SAILHAN - Josette DURLIN
Ahmed ASFOR - Kamel MEHERZI - Justine ADENIS - Cédric JUIF - Monique FRENEL
Patrick DANDY - Nicolas CALT - Catherine ARNOLD
Séverine CASTAGNET - Alexandre LEDOUX

Absents excusés ayant donné pouvoir : 6

Hélène BARBOT à Justine ADENIS - Fatima SABI à Andrée COLLIN
Nathalie BIJOUX à Pascal CAVALIERE - Sandrine TIGNOL à Nathalie LACUEY
Florent NAPOL à Vincent BUNEL - Jonathan SINSOU à - Nicolas CALT

Mme Andrée COLLIN a été nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'approuver l'affectation du résultat de fonctionnement au titre de l'exercice 2024.

Vu l'article L2311-3 et suivants du Code général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'article R2311-9 et suivants du Code général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'avis de la Commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale, Démocratie Participative, Agenda 21 réunie en date du 2 avril 2025 ;

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024, décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

▪ **Résultat de la section de fonctionnement à affecter**

Résultat de la section de fonctionnement de l'exercice	1 069 719,98 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	3 115 861,22 €
Résultat de clôture à affecter (excédent)	4 185 581,20 €

▪ **Résultat de la section d'investissement à reporter**

Résultat de la section d'investissement de l'exercice	- 2 086 131,45 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	562 014,59 €
Résultat de clôture à reporter (déficit)	- 1 524 116,86 €
Recettes engagées restant à réaliser en section d'investissement	2 537 817,03 €
Dépenses engagées non mandatées en section d'investissement	2 252 075,28 €
Solde des Restes à Réaliser (excédent)	285 741,75 €
Soit un déficit de financement (résultat à reporter - solde Restes à réaliser)	- 1 238 375,11 €

▪ **Affectation du résultat de la section de fonctionnement**

Excédent reporté à la section de fonctionnement (en recettes de fonctionnement compte 002 du BP 2025)	2 923 581,20 €
Excédent de fonctionnement capitalisé (en recettes d'investissement compte 1068 du BP 2025)	1 262 000,00 €
TOTAL	4 185 581,20 €

Le Conseil Municipal, après délibéré,

DIT que le résultat de fonctionnement d'un montant de **4 185 581,20 €** est affecté pour **1 262 000 €** en section d'investissement, et **2 923 581,20 €** en section de fonctionnement.

28 voix pour

1 contre (Alexandre LEDOUX)

4 abstentions (Catherine ARNOLD, Séverine CASTAGNET ; Nicolas CALT et Jonathan SINSOU ne participent pas au vote)

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Extrait certifié conforme. Au registre sont les signatures



Andrée **COLLIN**
Secrétaire de séance

Jean-Jacques **PUYOBRAU**
Maire de Floirac

Monsieur le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le Représentant de l'Etat et de sa publication